

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par an des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

PO. LIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 8. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 12 Octobre 1875

M. Naquet, dans le cours non interrompu de ses pérégrinations communardes et athées, a publié au Luc (Var) un discours qui est certainement le plus curieux et le plus audacieux de tous ceux que l'on doit à ce grotesque personnage.

Après avoir prétendu que la campagne entreprise par lui réussissait pleinement, M. Naquet a continué en ces termes :

Les populations ont suivi le mouvement avec enthousiasme ; mais les modérés ont essayé de l'enrayer par tous les moyens ; ils se sont partagés les rôles : les uns ont combattu par un dédain affecté, les autres par des insinuations perfides. Je ne m'en suis pas ému, et, vous aidant, je continue à remplir ici ma tâche, tandis que d'autres la remplissent ailleurs avec plus d'éclat.

J'ai commencé par expliquer ma conduite à mes commettants, par leur dire comment j'avais été amené à me séparer de ceux de mes amis qui, après une transaction néfaste, voulaient persister à transiger et faire des concessions nouvelles, alors que, paraphrasant ce qu'avait dit autrefois M. Thiers à l'empire, nous pouvions leur répondre :

« Il ne vous reste plus une seule concession à faire. »

A quoi bon cette lettre ? ont dit les modérés ; est-ce donc avec des récriminations et en divisant le parti qu'on sauvera la République ? Puisque nous avons transigé, transigeons encore, transigeons sans cesse, transigeons toujours, et nous recueillerons plus tard le fruit de notre sagesse.

J'ai vu qu'il fallait m'expliquer plus clairement ; je l'ai fait. J'ai montré que la division — si division il y avait — ne pourrait pas être imputée à ceux qui restent dans les traditions démocratiques, qui continuent de marcher dans le droit chemin, mais à ceux qui quittent la voie et s'efforcent de nous entraîner dans un chemin de traverse....

Il faut voir la gaieté des journaux modérés en présence de ces explications loyales. Crier : Haut les cœurs ! parler un langage viril ! pouvait-on rien imaginer de plus divertissant ? Est-ce donc avec des mots, est-ce donc avec des sentiments vagues qu'on fait de la bonne politique ? Mais relevez-les donc les cœurs par quelque chose de précis ; mais dites-nous donc ce que vous voulez ; mais formulez, de grâce, un programme ; nous cherchons une idée chez vous, nous ne la trouvons pas.

Je n'avais pas cru qu'il fût nécessaire de publier un programme. Formulé en 1793, agrandi en 1848, le programme républicain existe, il est connu ; il me paraissait inutile de le formuler à nouveau. Tout le monde comprendrait qu'en demandant qu'on marchât résolument vers une République républicaine, les intransigeants demandaient qu'on revint à toutes les grandes revendications politiques et sociales de la Révolution française. Cela suffisait.

Mais non ! les modérés feignaient de ne pas comprendre. Peut-être même étaient-ils de bonne foi et ne comprenaient-ils pas en effet : à force de mettre un drapeau dans sa poche, à force de le cacher soigneusement à tous les yeux, on finit par oublier qu'on possède un drapeau.

M. Naquet n'hésite pas à déclarer que son groupe peut ou plutôt doit bientôt, si nous n'y prenons garde, jouer un rôle prépondérant dans

la prochaine Chambre. Rappelez-vous, dit-il en substance à ses auditeurs, ce qui se passait en 1869 ; l'opposition des Picard et des Jules Favre avait fait son temps ; le programme du parti républicain semblait oublié ; le drapeau républicain était enfoui. Quand M. Gambetta se présenta pour le relever, les uns l'accusèrent de diviser le parti, les autres se contentèrent de rire de l'audace de ce nouveau venu, qui prétendait prendre la place des anciens chefs de la démocratie. Cependant, malgré les railleries des uns et la colère des autres, les irréconciliables s'emparèrent de la position ; ils vinrent dire à l'empire « qu'on ne songeait pas à l'améliorer, qu'on poursuivait un seul but, son renversement. » Et au bout de peu de mois l'empire était renversé. « Eh bien ! nous dit en propres termes M. Naquet, ce qui était vrai en 1869 l'est encore. » Et il nous montre dans le gouvernement actuel le triomphe de l'orléanisme, qui ne laisse subsister de la République que le nom, et dans les intransigeants de 1875 un groupe qui se prépare à jouer contre le gouvernement actuel le même rôle que les irréconciliables de 1869 ont joué contre le bonapartisme.

Si le groupe est nouveau, son programme ne l'est pas : « FORMULÉ EN 1793, agrandi en 1848, le programme républicain existe, nous dit M. Naquet, et il est connu. » Et il nous cite le mandat impératif imposé par les électeurs de Belleville à M. Gambetta. On y voit figurer la suppression du budget des cultes et la suppression des armées permanentes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire ; l'abolition des privilèges et monopoles, qualifiés de primes à l'oisiveté ; les réformes économiques qui touchent au problème social, etc. Tel est le pacte que M. Gambetta a signé jadis, mais que M. Naquet lui reproche d'oublier et dont les intransigeants d'aujourd'hui entreprennent de réaliser dans un avenir très-prochain toutes les clauses.

Comment s'y prendront-ils pour en arriver à leurs fins ? M. Naquet a la loyauté de nous en prévenir à l'avance. Il suffit que trente ou quarante de ses coreligionnaires politiques soient envoyés à la prochaine Assemblée. Ce groupe repoussera toute transaction et engagera résolument la lutte. — Que pourront, direz vous, trente ou quarante députés dans une Chambre qui comptera probablement de quatre à cinq cents membres ? M. Naquet fait à cette question une réponse quelquefois justifiée par l'histoire de nos Assemblées révolutionnaires. « La majorité républicaine de la Chambre, nous dit-il, sous peine de perdre tout prestige, toute au-

torité sur les populations, sera forcé de suivre. » Et alors, continue l'orateur d'un air triomphant, « entre la Chambre républicaine et le Sénat rétrograde le conflit éclatera. » Le conflit avec le Sénat, voilà tout l'objectif de la politique intransigeante. M. Naquet nous montre le Sénat s'enhardissant à dissoudre cette Chambre ainsi menée par quarante intransigeants, le pays renvoyant à Versailles une Assemblée plus radicale encore, que le Sénat dissout de nouveau ; il nous rappelle alors la révolution de 1830, pour nous avertir de ce qui arrive à ceux qui se permettent de dissoudre deux fois une Assemblée élue.

Le Français se demande si M. Naquet se ferait par hasard illusion, quand il croit que les trente ou quarante intransigeants dont il espère l'élection suffiront pour entraîner le parti républicain tout entier, et il conclut en assurant que ce n'est pas seulement le passé, c'est le présent même qui confirme ces paroles. M. Dréo et M. Gent, ajoute-t-il qui avaient été envoyés pour combattre M. Naquet, ont agi envers lui comme les anciens maréchaux de l'empire chargés d'arrêter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. On ne sait si M. Dréo avait promis de ramener M. Naquet dans une cage de fer, mais le gendre de M. Garnier-Pagès, au lieu de terrasser le chef des intransigeants, a promis au contraire, dans la réunion du Luc, de se rallier, à l'avenir, à sa politique. Quant à M. Gent, dans une lettre écrite aux journaux, il déclare que « si les intransigeants prétendent que la Gauche doit abandonner la voie des concessions pour celle des revendications, tout le monde est maintenant de leur avis. »

Et voilà comment les violents de l'extrême gauche, n'ayant rien appris et rien oublié, compromettraient la Constitution du 25 février, si la majorité de l'Assemblée n'adoptait pas une politique très-résolument constitutionnelle. Nous ne croyons pas, comme le Français, que les prévisions et les menaces de M. Naquet soient redoutables. Nous pensons au contraire qu'elles sont une excitation, et peut-être une excitation heureuse pour tous les honnêtes gens, pour tous les hommes d'ordre à quelque parti qu'ils aient appartenu dans le passé, de se réunir autour du Maréchal-Président, afin de concourir avec lui à la défense énergique et loyale de la Constitution.

Le Journal des Débats apprécie en ces termes la dernière escapade de M. Naquet :

M. Naquet pourra sans doute, à la rentrée de la Chambre, offrir à ses collègues plusieurs volumes

de discours prononcés ou de lettres écrites par lui pendant les vacances : mardi dernier, les radicaux de Luc, petit chef-lieu de canton du département du Var, ont eu l'étonnement de le voir et le plaisir de l'entendre. On avait reproché à M. Naquet de n'avoir rien inventé, de n'avoir exprimé aucune idée nouvelle et d'avoir simplement endossé, sans même se donner la peine de le brosser, le vieil habit démodé dont les hommes du jour ne voulaient plus. Loin d'être blessé de ce reproche, M. Naquet s'en fait gloire ; c'est un honneur pour lui d'être le fidèle représentant du passé démocratique, et il ne se pardonnerait pas d'apporter le moindre changement, la moindre correction au programme si complet que ses pères de 93 ont conçu et proclamé. Le voilà donc fièrement drapé dans sa loque rouge ! Il est l'homme de la tradition ! Il serait désespéré que l'on accusât chez lui la moindre déviation ! Les chevaux légers de la droite se bardent de fer en imagination ; il revêt, lui, la toge des carmagnoles jacobines : variétés d'incroyables les uns et les autres. S'il ne cherche par ce moyen qu'à se faire remarquer, il faut avouer que M. Naquet y réussit parfaitement ; s'il prétend exercer une influence sérieuse et devenir chef de parti, nous doutons beaucoup plus de la réalité de son succès.

Ce n'est pas que d'autres, dans l'histoire, n'aient fait quelque figure sous ce harnachement, mais encore faudrait-il se rendre un compte exact de l'impression qu'ils ont produite. On les a traités parfois, dans leur propre parti, d'agents provocateurs, et ce n'était pas sans apparence de raison ; les réactions violentes et les coups d'Etat n'ont jamais eu d'ouvriers ou de précurseurs plus utiles ; ils ont perdu maintes fois la république, et les souvenirs qu'ils ont laissés sont encore aujourd'hui une des causes qui rendent difficile la restauration de ce gouvernement inoffensif en lui-même. M. Naquet regrette les concessions déjà faites ; il ne veut pas qu'on en fasse d'autres ; il veut lutter, il veut combattre le grand combat au nom des grands principes.

La politique de M. Naquet n'a aucune chance aujourd'hui ; en aura-t-elle plus tard ? Nous ne nions pas qu'à force de répéter les mêmes choses, même les plus insensées, on ne finisse par produire un certain effet sur une partie du public ; mais nous espérons que les élections générales couperont court à cette opposition funeste en la condamnant, et que M. Naquet n'aura pas, dans les Chambres futures, les vingt ou trente adeptes qu'il supplie les électeurs de lui envoyer. Les eût-il, que pourrait-il faire, sinon s'allier aux bonapartistes, qui seront alors à peu près aussi intransigeants que lui ! Et déjà M. Naquet et les bonapartistes ne se rendent-ils pas tous les services possibles, puisque les bonapartistes paraissent s'effrayer de M. Naquet, ce qui est le moyen de lui donner de l'importance, et que M. Naquet déclare dans son discours que les bonapartistes ne sont pas dangereux, ce qui est le moyen de les rendre tels.

M. Engelhardt a été nommé conseiller municipal de Paris par 2,476 suffrages sur 6,228 électeurs inscrits. La démocratie intransigeante n'a pas le droit d'être fière de sa victoire.

Avec des partisans de l'amnistie et de l'instruction publique tels que M. Engelhardt, la République est en train de se faire des adversaires parmi les hommes qui ont le moins de préjugés et de préventions.

Les organes du centre droit sont mécontents, et l'inquiétude gagne même les organes du centre gauche. C'est ainsi que le Temps, qui est le journal le plus important de cette dernière fraction de l'Assemblée, appelle « l'attention des

notables de l'intransigeance » sur le danger que leurs critiques font courir à la Constitution,

Le *Moniteur universel* qui tient tout à la fois au centre droit et au centre gauche, accuse les intransigeants de troubler le repos, de vouloir arrêter la prospérité de la France et de préparer, par leur folie, la ruine de la République.

« La politique des intransigeants, s'écrie-t-il, peut se résumer ainsi : ruiner la République qu'on a, au profit d'une République qu'on n'aura jamais, et jeter le pays dans de nouvelles aventures au bout desquelles il n'y aurait pour la France d'autre alternative que l'anarchie révolutionnaire ou l'empire. »

La *Gazette de France* ne manque pas de profiter des folies radicales. Elle comprend les ennuis qu'éprouvent en ce moment les modérés ; mais elle ne veut pas compatir à leur peine. Avant de se jeter dans l'aventure républicaine, ils auraient dû, suivant elle, se demander si la République, en France, peut être autre que la rêvent les radicaux. Nous croyons, pour notre compte, qu'elle peut être bien différente ; mais nous ne pardons pas de vue les manœuvres de MM. Louis Blanc, Naquet, Madier de Montjan, etc.

On ne peut pas oublier cette parole de M. Louis Blanc sur les hommes de 1793.

« On a été obligé de défendre la liberté PAR L'ÉCHAFAUD. »

On ne peut pas oublier davantage que M. Naquet ainsi que nous le disons plus haut, expose et adopte le programme de 1793. Ce programme se résume dans le mot de M. Louis Blanc L'ÉCHAFAUD.

C'est en condamnant ces doctrines non moins insensées que coupables, mais qui franchement ne nous causent aucune peur, que le gouvernement fortifiera la confiance du pays dans la Constitution. L'insurrection de Juin 1848 et la Commune de 1871 ont été vaincues et terrassées au nom de la République. Les esprits modérés et réfléchis doivent se demander si une monarchie quelconque aurait mieux fait la besogne. Les monarchies n'ont-elles pas été emportées par la révolte ?

## Revue des Journaux

### Français.

Les feuilles de gauche continuent à se préparer au combat et à chanter victoire avant même d'avoir engagé la bataille. C'est convenu, le ministère actuel n'a plus à vivre que juste le nombre de jours qui nous sépare de la prochaine réunion de l'Assemblée ; la République française et ses amis célèbrent d'avance sa chute. Pendant ce temps l'Événement et le groupe des intransigeants, fort indifférents au renversement de M. Boffet (ils ne nous cachent pas qu'ils visent plus haut encore), escomptent déjà l'inévitable victoire du parti révolutionnaire dans la prochaine Assemblée.

Les uns et les autres croient-ils servir bien utilement par leur conduite actuelle la cause de leur bien-aimée République ? Une telle erreur serait peu excusable chez ceux d'entre eux qui avaient l'âge d'homme entre le 24 février 1848 et le 2 décembre 1851. La République de 1848, malgré sa triste origine n'avait pas reçu du pays un trop mauvais accueil, et l'on dut croire, pendant un an ou deux, qu'elle finirait par gagner à sa cause ces masses honnêtes, paisibles et laborieuses qui sont assez indifférentes au fond à toutes nos querelles politiques, et trouvent toujours un gouvernement assez bon s'il leur garantit la paix, l'ordre et la sécurité du lendemain.

Une fois la constitution votée, une fois le président élu et l'Assemblée législative nommée, on s'imaginait qu'on allait jouir enfin de ces biens précieux, sous un gouvernement qui pourrait assurer en même temps le respect de toutes les libertés ; mais il n'en fut rien. Les montagnards de l'Assemblée (c'était ainsi qu'ils se désignaient eux-mêmes) annonçaient à tout instant que leur défaite aux élections de 1849 serait compensée par une éclatante revanche aux futures élections de 1852 ; pour assurer cette revanche, ils battaient la grosse caisse autour de leur parti en demandant chaque matin la mise en accusation des ministres, en publiant chaque soir des manifestes et des proclamations aux électeurs.

Pendant ce temps, leurs collègues de la gauche, moins violents, qui criaient moins haut

n'agissaient pas plus sagement. S'ils ne mettaient pas les ministres en accusation, ils les renversaient du moins tous tour à tour ; les crises ministérielles se succédaient avec une rapidité de plus en plus fiévreuse. L'Assemblée législative, qui ne siégea que pendant trente mois (28 mai 1849, 2 décembre 1851), n'eut pas affaire à moins de six ministres de l'intérieur. M. Dufaure, nommé le 2 juin 1849, fut remplacé le 31 octobre de la même année : son ministère avait duré cinq mois et quelques jours ; M. Ferdinand Barrot, qui lui succéda, fut renversé encore un peu plus vite et ne garda le pouvoir que quatre mois et demi ; M. Baroche sut s'y maintenir pendant un peu plus de dix mois ; cela parut merveilleux. En revanche, pendant les dix derniers mois d'existence, la seconde république n'usa pas moins de trois ministères. La conclusion de ces fastidieuses révolutions ministérielles fut le coup d'Etat. Les gens qui criaient le plus ardemment : vive la réforme ! avant le 24 février 1848, se dégoûtèrent les uns après les autres de cette liberté qui donnait pour le moment une série de crises ruineuses et qui laissait voir, pour un avenir prochain, la perspective du triomphe de la démagogie la plus extrême. On se lassait de ces agitations sans fin et sans but ; chacun des anciens libéraux d'avant 1848 en venait, à son tour, à prendre en dédain, puis en haine, ces libertés parlementaires qui aboutissaient à l'impuissance dans le présent et à l'anarchie dans l'avenir, tous en venaient à abandonner leurs beaux rêves de liberté et à souhaiter uniquement « un pouvoir fort. » Les bonapartistes étaient là qui promettaient cette force dans le pouvoir, cette tranquillité, cette sécurité qui semblaient désormais incompatibles avec la République. Les crises incessantes avaient assuré le succès du coup d'Etat.

Quelle est donc la folie des républicains soi-disant modérés qui persistent à renverser successivement tous les ministères, pendant que les montagnards de nos jours nous promettent, comme le faisait l'autre jour au Luc M. Naquet, une révolution démocratique et sociale pour l'an prochain ? Ne voient-ils pas le parti bonapartiste qui profite de leur faute et qui recommençant en 1875 le jeu dont il s'est si bien trouvé en 1851, se représente de nouveau comme seul capable de rendre à la France un gouvernement fort ? Sans doute, le danger ne se présenterait pas aujourd'hui sous la même forme qu'en 1851. Avec le maréchal de Mac-Mahon, le coup d'Etat n'est pas à craindre. Mais ce qui serait à craindre si l'on venait, à la veille des élections, fatiguer, agacer, dégoûter le pays par des crises ministérielles sans issue possible, ce serait que les électeurs ne crussent facilement les charlatans qui concluraient de là à l'impuissance du régime parlementaire et leur persuaderaient de transformer leurs votes en une sorte de plébiscite d'empire. On a beaucoup parlé du péril bonapartiste depuis quelque temps. Qu'on y réfléchisse avec un peu de sang-froid, et on verra que des crises ministérielles et parlementaires, dans l'état actuel de la Chambre et du Pays, seraient encore le chemin le plus court et le plus sûr pour tomber dans l'empire.

### Liberté.

Lorsqu'on a reçu en Europe les premières nouvelles de l'insurrection de l'Herzégovine, il n'a pas manqué de politiques ardents qui ont immédiatement prophétisé un réveil immédiat de la question d'Orient, suivi de grands bouleversements et d'une conflagration générale. On a pu penser un moment que l'on assistait au début d'un soulèvement longuement préparé de toutes les races slaves, et tous les regards aussitôt se sont portés du côté de la Russie.

Quelle allait être l'attitude de la Russie en présence de la révolte de l'Herzégovine ? Des premières démarches de la diplomatie de cet empire, devait apparaître clairement si le mouvement était dû à son instigation où s'il était spontané. Dans le premier cas on pouvait tout prévoir, car les événements en Orient auraient obéi à une impulsion à la fois secrète et puissante. Mais dans le second, il était certain que la Russie ne se laisserait pas imposer, à l'encontre des convenances de sa politique, la nécessité de trouver une solution à la question d'Orient.

Ce qui s'est passé depuis deux mois tend à prouver que la seconde alternative est la vraie. Le mouvement herzégovien s'est produit spontanément, aussi est-il resté et restera-il localisé. La Russie s'est entendue avec l'Allemagne et l'Autriche pour faire entendre à Belgrade et à Cetinje un langage absolument pacifique, et ce langage a été compris par les deux cours auxquelles il s'adressait.

Comment donc se terminera l'insurrection

actuelle, privée de l'appui moral qu'elle attendait de certaines grandes puissances, comme du secours matériel que lui avaient promis la Serbie et le Montenegro ? Le prince Gortschakoff est, de tous les hommes d'Etat européens, celui qui pourrait avec le plus de certitude, répondre à cette question, et nous ne pensons pas être bien éloigné de la vérité en supposant que sa réponse serait que l'insurrection de l'Herzégovine finira comme celle de la Crète.

En 1867, les grandes puissances, la Russie la première, manifestaient de vives sympathies à l'égard des Candiotes révoltés. Alors, comme aujourd'hui, les rayas avaient pris les armes contre les musulmans et demandaient l'annexion de l'île à la Grèce, de même que les rayas de Bosnie et d'Herzégovine demandent leur annexion à la Serbie ou à l'Autriche. La guerre présentait le même caractère : point de combat en rase campagne, des luttes sans fin contre un ennemi insaisissable au milieu des gorges et des défilés ; les colonnes turques sans cesse harcelées, des convois attaqués à l'improviste, et, au bout de quelques mois, les cruautés commises de part et d'autre.

La Russie était d'abord favorable à l'annexion de la Crète à la Grèce, puis devant l'accueil plus que froid fait à ce projet de solution par l'Angleterre et la France, elle s'était ralliée à l'idée d'une enquête ouverte en Crète par une commission internationale, quelque chose d'analogue à la récente mission des consuls. Les insurgés repoussèrent d'abord ce qu'on leur proposait, mais las d'attendre en vain l'appui de l'Europe, ils finirent par se résigner.

Les choses se passeront de même pour la Bosnie et l'Herzégovine. Ce que la Russie demande pour ces deux provinces à Constantinople, c'est une sorte d'autonomie communale et confessionnelle, assurant la coexistence parallèle des deux races, et la Porte, sur ce point, donnera satisfaction à la Russie. Une dépêche officielle de Constantinople du 2 octobre nous a fait déjà connaître les premiers traits de l'organisation projetée : « Les diverses communautés seront représentées dans les conseils administratifs par des délégués de leur choix. Les vœux émis par ces délégués devront être accueillis dans la mesure du possible et examinés avec soin. Des députations des Assemblées générales annuelles sont autorisées à se rendre à Constantinople pour soumettre leurs vœux au gouvernement. Des études sont faites actuellement pour le choix d'un système de perception qui soit de nature à satisfaire les populations et à leur garantir un traitement équitable par la conversion des rentes en impôt foncier régulier, etc. »

Un commencement d'exécution de ces réformes suffira pour décourager les meneurs de l'insurrection, dont les rangs s'éclairciront chaque jour, à mesure qu'il deviendra plus évident que l'Europe veut encore moins aujourd'hui séparer la Bosnie et l'Herzégovine de la Turquie, qu'il y a quelques années elle n'a voulu lui enlever la Crète.

Nous tenons de bonne source que ces vues sont celles qui prévalent dans les cercles influents en Russie, et qu'au ministère des affaires étrangères de ce pays, on considère le sort de la Crète comme celui qui est réservé aux deux provinces insurgées.

« Les grandes puissances ne peuvent pas se livrer au rêve de substituer à la Turquie, ni sur le champ ni bientôt, les races qui, tout aussi barbares qu'elle et aussi peu capables de la vie moderne, portent encore tous les stigmates du bas-empire ; il y a donc péril à trop allumer une ambition qu'on ne satisfera pas. » Ainsi s'exprimait en 1868, dans une étude sur les hommes d'Etat turcs, M. Challemel-Lacour, peu suspect de tendresse à l'égard de la Turquie.

## Informations

### On lit dans l'Union :

Mgr l'évêque de Poitiers a communiqué à son chapitre cathédral, à la date du 5 de ce mois, le bref apostolique *Ad perpetuam rei memoriam*, qui assure à l'école théologique de Poitiers le plein exercice de l'enseignement des sciences sacrées et de la collation canonique des grades.

Des mesures vont être prises pour que dans l'avenir un édifice spécial soit affecté aux divers cours de l'enseignement théologique, canonique et philosophique, enseignement complètement donné selon la forme de l'école et dans la langue de l'Eglise.

L'Emancipateur de Cambrai publie la note suivante :

Dans la séance de mercredi dernier, la commission des hospices, présidée par M. le maire de Lille, a décidé à l'unanimité d'accepter une somme de 440,000 francs offerte par l'université catholique pour l'ouverture de deux pavillons dont la clinique lui serait réservée.

D'un autre côté, l'Echo du Nord annonce que les souscriptions recueillies par le clergé du diocèse de Cambrai pour une université catholique à créer dans le Nord, s'élèveraient à 570,000 fr.

### On lit dans le Moniteur Universel :

On nous assure qu'il s'opère en ce moment un certain mouvement parmi les députés du centre gauche, relativement à la question électorale.

Plusieurs de ces députés pourraient bien se prononcer, dans un bref délai, en faveur du scrutin d'arrondissement.

Les députés qui nous ont été désignés comme devant abandonner le scrutin de liste ne seraient plus retenus que par une question d'amour-propre et par les liens qui les rattachent encore à la personne de M. Thiers.

M. Dezanneau, député de la Loire-inférieure, est mort à Nantes.

M. Dezanneau, qui était inscrit à la réunion des Réservoirs, votait avec l'extrême-droite. Sa mort porte à 24 le nombre des sièges vacants à l'Assemblée.

Le parti conservateur gagne chaque jour du terrain dans la Drôme. Nous avons encore aujourd'hui à porter à son actif l'élection de M. Magnan, qui vient d'être élu membre du conseil général de ce département pour le canton de la Motte-Chalençon. M. Naquet a visité pourtant le département de la Drôme. Aurait-il été un épouvantail pour les populations ?

Un des articles du programme adopté par M. Engelhard lui impose l'obligation de combattre la candidature, soit au Sénat, soit à la Chambre des députés, de tout député ayant voté la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur ou s'étant abstenus lors du vote sur l'ensemble de cette loi. Il a paru curieux de rechercher les noms des députés du centre gauche et de la gauche frappés ainsi d'ostracisme. Nous avons trouvé notamment ceux de MM. Laboulaye, Le Gall la Salle et Antonin Lefèvre-Pontalis, qui ont voté en faveur de la loi. Parmi les abstentions, on relève particulièrement les noms de MM. Barni, Bethmont, Carré-Kérissouet, Chareton, Dufaure, Duvergier de Hauranne, Flottard, J. Grévy, Hèvre, de Janzé, Krantz, J. de Lasteyrie, de Lavergne, Lepouzé, Littré, Luro, Magnin, Ordinaire (fils), Peyrat, Sausas, Léon Say, Senard, Tardieu, Thiers, Varroy et Wolowski.

Un journal a annoncé que plusieurs députés industriels se proposent d'interpeller le gouvernement pour savoir quelle politique commerciale il suivra dans les négociations pour le renouvellement de ceux des traités de commerce avec les autres puissances qui doivent arriver à l'expiration en 1876.

Tout d'abord, nous croyons l'interpellation douteuse ; mais à supposer qu'elle ait lieu, nous pouvons affirmer que le gouvernement suivra la politique commerciale du libre-échange.

(Patrie.)

## Chronique locale

### et méridionale.

Liste nominative des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

EXAMEN DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 1875.

1<sup>re</sup> Catégorie, de 60 à 49 points.

MM. Cambornac, J.-B.-P.-A., de Pradines-Goudal, Eugène, de Salviac. Pomarel, Louis-Zacharie, de Prudhomme-Gacs, Pierre, de Corn. Canihac, Paul-Pierre-Marc, de Luzech.

2<sup>e</sup> Catégorie, de 48 à 37 points.

MM. Vieillescazes, Louis-Hugues, de Baladou. Flaujac, Louis-Amédée, de Cénévières. Lescurie, Jean-Bapt., de Belmont, (Bretenou)

Nigon, Jean-Louis, de Figeac.  
Valéry, Jean-Jacques-François, de St-Géry.  
Blat, Alfred-Louis, de Durbans.  
Malviac, Jean, d'Arcambal.  
Michelet, Jean-François-Théophile, de Cahors.  
Bonnays, Louis-Etienne, de Castelnaud.  
Vidalie, Alexis, de Puybrun.  
Fournié, Sylvain, de Luzech.  
Calvel, Pierre-Léon, de Rocamadour.  
Relhié, Léon, de Gigouzac.  
Laval, Charles-Henri, de Lascabanes.  
Lacroix, Paul-Pierre, de Puybrun.  
Frayse, Jean-Baptiste-Louis, de Luzech.  
Espéret, J.-M.-J.-B.-F., de Cahors.  
Delpoux, Antoine, de Camboulit.

Le gouvernement a résolu, — et cette détermination n'a d'ailleurs en vue que de mettre pour la première fois à exécution les lois des 27 juillet 1872 et 24 juillet 1873, combinées avec la loi votée par l'Assemblée Nationale le 13 mars 1875 et relative à la constitution des cadres et des effectifs, — le gouvernement a résolu de préparer des éléments nécessaires à la constitution de l'armée territoriale.

Nous publierons de nombreux détails à ce sujet dans notre prochain numéro.

M. Lugué, nommé professeur au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Cordier, vient d'être installé dans sa chaire.

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Reyne (Edouard), élève de la classe de mathématiques élémentaires du Lycée de Cahors, vient d'être admis à l'Ecole militaire de St-Cyr.

Le Maréchal-Président de la République, a signé, le 30 septembre, le décret qui accorde les bourses vacantes dans tous les lycées et collèges de France.

Le ministre de l'instruction publique a informé immédiatement tous les intéressés. Les familles qui n'auraient pas reçu d'avis en doivent conclure qu'elles n'ont pu être comprises, cette fois, dans le décret signé par M. le Maréchal-Président de la République.

On rappelle aux hommes de l'armée territoriale qu'en vertu de l'article 59 de la loi du 24 juillet 1872, ils doivent, en cas de changement de domicile en France, ou de voyage et de résidence à l'étranger, avvertir la mairie à laquelle ils appartiennent.

Les peines édictées par l'autorité militaire varient de 10 à 200 fr. d'amende, et comportent un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre, la peine sera double.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Nous sommes heureux d'annoncer que sur les instances de M. le Maire, M. le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder au Musée de Montauban la *Judith*, de M. de Gironde (Bernard).

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux préfets :

« Les mesures prises par mes prédécesseurs au sujet de l'estampille accordée aux écrits destinés au colportage ont produit des résultats utiles. Mais elles resteraient insuffisantes si les publications dont le colportage paraît à tel point regrettable que leur estampille est annulée recouvraient un asile dans les bibliothèques communales ; si même, comme j'en suis informé, certains conseils municipaux consacraient à les acquérir, des crédits prélevés sur le budget de la commune.

« La loi, monsieur le préfet, vous donne le moyen de prévenir de tels abus. C'est à vous, en effet, qu'elle confie le règlement des budgets communaux,

« Lors donc que vous aurez à procéder à ce règlement, vous examinerez, si parmi les crédits soumis à votre approbation, il en est qui soient destinés à l'achat de livres. Dans ce cas, vous vous ferez représenter la liste des ouvrages à acquérir, vous rejetterez toute souscription à une publication suspecte, et vous veillerez à ce qu'aucune partie des fonds alloués au budget ne soit effectuée à l'achat de livres auxquels l'estampille aurait été refusée ou retirée.

« En cas d'infraction à votre décision, vous n'hésitez pas à rejeter, à l'avenir, toute inscription nouvelle de crédit....

« Je me concerte avec M. le ministre de l'instruction publique et des cultes pour qu'il soit pris en outre, à l'égard des bibliothèques com-

munes, les mesures de surveillance qu'autorisent les lois et règlements dont l'exécution lui est plus particulièrement confiée.

« Si, dans l'application, vous éprouviez quelques difficultés ou quelques doutes, vous me demanderiez des instructions complémentaires qui vous seraient immédiatement adressées.

« Vous pourrez d'ailleurs, consulter utilement, les catalogues officiels publiés par M. le ministre de l'instruction publique pour les bibliothèques scolaires, les bibliothèques de quartier des lycées et des collèges, et les distributions de prix : non que vous deviez, *a priori*, exclure des listes d'achat les ouvrages qui ne seraient pas mentionnés dans les catalogues officiels, mais votre contrôle se trouvera ainsi simplifié, puisque tous les livres qui figurent sur ces catalogues ont été vérifiés par les soins de mon collègue, et que l'acquisition dès lors, peut en être autorisée sans nouvel examen.

« Recevez, etc.

« Le vice-président du conseil,  
ministre de l'Intérieur

« BUFFET. »

Dans une circulaire, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1875, adressée à MM. les trésoriers-payeurs généraux et aux receveurs des finances, le directeur général de la comptabilité publique, M. le conseiller d'Etat F. de Roussy, a réglé les mesures destinées à faciliter le développement et le fonctionnement des caisses d'épargne scolaires.

Après avoir signalé le caractère d'initiative libre et le dévouement volontaire des caisses d'épargne scolaires, et indiqué le système d'opérations des instituteurs, conforme aux dispositions formulées dans le *Manuel des Caisses d'épargne scolaires* par M. de Malarce, la circulaire fait connaître que, d'accord avec les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce, le ministre des finances a décidé « que les fonds destinés à la fourniture des imprimés nécessaires au service des caisses d'épargne scolaires et votés par les conseils généraux, les communes, des associations ou même des particuliers, pourraient être centralisés dans les écritures des trésoriers généraux, à l'instar des cotisations municipales et particulières. Les receveurs des finances ouvriront à cet effet, dans la nomenclature des cotisations, un paragraphe qui sera intitulé : *Fonds destinés à la fourniture des imprimés des caisses d'épargne scolaires*. Les fonds ainsi centralisés seront mandatés par le préfet, au profit, soit des fournisseurs, soit des personnes autorisées par les conseils généraux ou municipaux à retirer les fonds. »

Ont été nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. Dumas, commissaire central de police à Toulouse : a montré un zèle et un dévouement exceptionnels pendant les inondations de Toulouse ; s'est exposé à de grands dangers ; 22 ans de service.

Genève, dit Pouvant, pêcheur à Verdun (Tarn-et-Garonne) : s'est particulièrement distingué dans la plaine de Verdun ; monté dans une barque, il n'a pas quitté la rivière pendant trois jours, et malgré son grand âge (75 ans), il a, dans les journées du 23 juin, assuré le sauvetage de 25 personnes ; le lendemain il en arracha 70 autres à une mort certaine. S'était déjà fait remarquer dans toutes les inondations des années précédentes ; titulaire de deux médailles de sauvetage.

Lapart, batelier du bac de Malaube, commune de Merles, arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne) : a fait preuve du plus grand dévouement dans les journées des 23 et 24 juin ; sans se préoccuper de ses intérêts personnels, il a sauvé, à l'aide d'un bateau, 72 personnes qui, menacées de mort dans des maisons envahies par les eaux et dont la plupart s'écrasèrent, s'étaient réfugiées sur des arbres. Médaillé en 1855.

Condere, ouvrier paveur à Montauban (Tarn-et-Garonne) : a fait preuve d'un dévouement exceptionnel pendant deux jours et une nuit dans la plaine de Montech, et sauvé 65 personnes à l'aide d'une barque, au milieu des plus grands dangers. Nombreux sauvetages de 1867 à 1872.

Des observations météorologiques faites à l'Observatoire, il résulte que l'hiver 1875-1876 s'annonce comme devant être extraordinairement rigoureux. De grandes quantités de neige tomberont en novembre, décembre et janvier.

Nous lisons dans l'*Ere nouvelle*, d'hier :

Ce matin sont arrivés à Tarbes plusieurs officiers et une centaine de réfugiés carlistes qui ont franchi la frontière de Gavarnie, où ils ont été désarmés. Ils sont logés sous des tentes, dans le voisinage de la gare, au lieu qui est désigné pour la construction de la caserne d'in-

fanterie. Un détachement d'artillerie est chargé de leur surveillance.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve* :

« Une émouvante nouvelle s'est tout à coup répandue hier matin dans notre ville. Le receveur municipal, Marty, avait disparu depuis mardi matin, et les scellés venaient d'être apposés sur sa caisse, qui devait contenir une partie du dernier emprunt de la ville. Le soir, après la levée des scellés, on annonçait un déficit de près de 100,000 fr. »

Le *Messenger du Midi* publie une lettre d'un médecin de ses abonnés, qui annonce que deux personnes de son voisinage ont été piquées dans la bouche par des guêpes, logées dans le fruit qu'elles mangeaient, et qu'il les a guéries immédiatement en frottant la blessure avec du persil.

Le médecin ajoute :

« J'ai été piqué un soir à la base de la langue par une guêpe que j'avais avalée dans un verre d'eau rougie. Aussitôt j'ai cueilli dans mon jardin une poignée de persil ; je l'ai mâché, et avec le liquide âpre résultant de cette mastication, je me suis gargarisé la bouche ; en quelques minutes, la vive douleur et l'enflure naissante ont disparu comme par enchantement. »

C'est un usage assez général parmi ceux qui s'occupent de chevaux, de ne donner à boire à ces animaux qu'après qu'ils ont fini de manger.

Un vétérinaire anglais a écrit à ce sujet : « On devrait s'abstenir de faire boire les chevaux immédiatement après qu'ils ont pris leur nourriture. L'eau, en tombant dans l'estomac entraîne une quantité considérable d'aliments qui va se loger dans les intestins avant leur coction, et de cette manière ils ne profitent point à l'animal. En Ecosse, de vieux chevaux à qui on avait fait manger des pois secs concassés et qu'on avait fait boire quelques moments après, furent abattus. On trouva que le liquide avait poussé les pois dans les intestins, là où la digestion n'a jamais lieu. »

Ce fait corrobore la règle qui défend de permettre aux chevaux de boire après leur repas. C'est pendant qu'ils mangent qu'ils doivent boire. Ils peuvent, comme l'homme, alterner le liquide avec les aliments solides.

On se rappelle, dit le *Moniteur du Cantal*, la vive émotion que produisit il y a un an à Aurillac la disparition du sergent-major Beaufile. Voici dans quelles circonstances le cadavre de Beaufile vient d'être retrouvé : Lundi matin, un homme draguait le lit de la Jordanne au-dessus de la chaussée de Fabrègues ; vers onze heures, la pelle du travailleur amena sur l'eau un portefeuille qui, examiné par un ancien sous-officier, fut reconnu pour avoir appartenu à Beaufile ; c'était en effet son carnet de compagnie.

« Informées du fait, les autorités compétentes prirent la direction des fouilles, et le lendemain, vers neuf heures du matin on découvrit le cadavre de Beaufile enfoui sous une épaisse couche de sable et à environ 1 mètre au-dessous du niveau de l'eau. Il était couché sur le ventre, le bras droit ramené sur le dos, la tête en amont de la rivière ; la tunique était entièrement boutonnée, le ceinturon en place portait encore le fourreau du sabre. On a également trouvé la montre et le lorgnon. Un mouchoir de poche était noué autour du cou, vraisemblablement celui de Beaufile. Le corps avait subi la décomposition particulière aux cadavres immergés.

« Transporté à l'hospice, le cadavre a été examiné avec la plus scrupuleuse attention. On a reconnu que la tunique et la chemise ne portaient aucune déchirure ou perforation ; le corps n'avait aucune trace de blessure, et les os du crâne étaient intacts. Tels sont les faits qui vont guider la justice dans ses nouvelles investigations.

Un douloureux accident est arrivé le 3 octobre à Villalbard (Dordogne) dans les circonstances suivantes :

Le nommé Cyprien Coménil, âgé de 23 ans, ayant joué avec un revolver qu'il ne croyait pas chargé, blessa grièvement la nommée Louise Bordier, servante. Cette malheureuse avait reçu une balle près de l'omoplate droite. Le médecin appelé a déclaré qu'il lui était impossible de retirer le projectile.

L'enquête à laquelle il a été procédé établit que la malveillance est complètement étrangère à cet accident.

Voici une histoire absolument vraie, malgré

ses apparences romanesque. La scène que nous allons raconter s'est passée dans un faubourg de Toulouse ces jours derniers. Un jeune homme d'une trentaine d'années fréquentait assidûment le bureau de tabac de la dame X... Il ne tarda pas à nouer des relations avec la demoiselle de la buraliste, jeune fille âgée de dix-huit ans. On aborda la question du mariage. Notre amoureux, loin d'é luder cette proposition, déclara qu'il était prêt à donner sa main, sa fortune et son nom à celle qui possédait déjà son cœur.

M. Dartagnan — c'est le nom du prétendant — déclara qu'il possédait dans les environs de Muret, de grandes propriétés et un beau château situé sur les rives de la Garonne. Or, comme il faut battre le fer quand il est chaud, on se mit d'accord sur les fiançailles. Un contrat en bonne forme fut passé devant M<sup>e</sup> Y... notaire à Toulouse. Le futur époux, voulant donner un gage de son attachement à sa fiancée, lui offrit par contrat une somme de 50,000 fr., qui fut reconnue sur les biens immeubles situés à Muret, ainsi que sur le château. Quant à la dot de M<sup>lle</sup> X..., elle se composait d'une somme de 500 fr qui fut remise au futur en bonnes espèces métalliques ayant cours en France.

Le lendemain, les bans furent publiés. On fit des préparatifs et des invitations pour la noce. M. Dartagnan manifestait à sa future, voire même à sa belle-mère la joie qu'il éprouvait à l'approche de l'union tant désirée. Enfin, on était à la veille de la cérémonie nuptiale. La famille était réunie pour se rendre à la Mairie. On n'attendait plus que le fiancé. Mais M. Dartagnan n'arriva pas... On l'attend encore !

Le lecteur l'a deviné, M. Dartagnan est un chevalier d'industrie, coupable de détournement mineur et d'une escroquerie de 500 fr. Grâce aux actives recherches de la police, cet adroit escroc a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

## Dépêches Télégraphiques

Paris, 10 octobre, 8 h., soir.

Le *Moniteur* croit que le prochain mouvement préfectoral sera plus important que ceux qui ont déjà eu lieu sous le ministère de M. Buffet.

Paris, 11 octobre, 5 h., matin.

Le *Journal des Débats* annonce qu'en exécution des lois votées par l'Assemblée nationale, le gouvernement a résolu de préparer les éléments nécessaires à la constitution de l'armée territoriale. Cette armée comprendra environ douze cent mille hommes, tous nés depuis le mois de décembre 1835, jusqu'au mois de décembre 1846. Elle comprendra des troupes de toutes armes. Mais le gouvernement a dû se préoccuper de la constitution des régiments d'infanterie qui seront au nombre de 156 et dont la répartition est déjà arrêtée pour la France.

Hendaye, 11 octobre, matin.

Samedi, Saint-Sébastien a reçu 26 grenades et hier dimanche le feu général de toutes les batteries carlistes a commencé. La ville se défend mal. Le mécontentement est général.

Nous croyons que les réclamations élevées par la France contre l'Espagne à l'occasion de l'assassinat d'un Français à Cuba ont été aplanies. Le gouvernement espagnol payera à la famille une très-forte indemnité.

## Bourse de Paris.

Paris, 12 octobre 1875.

Rente 3 p. %..... 65.45  
— 4 1/2 p. %..... 95.25  
— 5 p. %..... 104.75

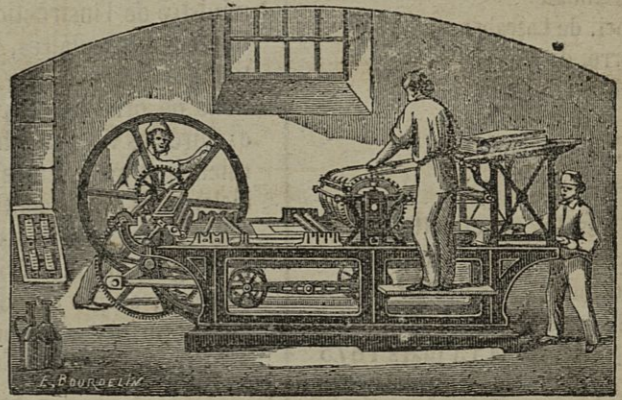
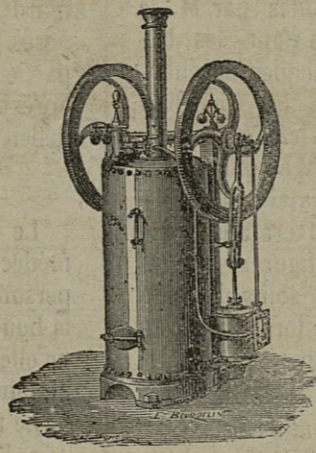
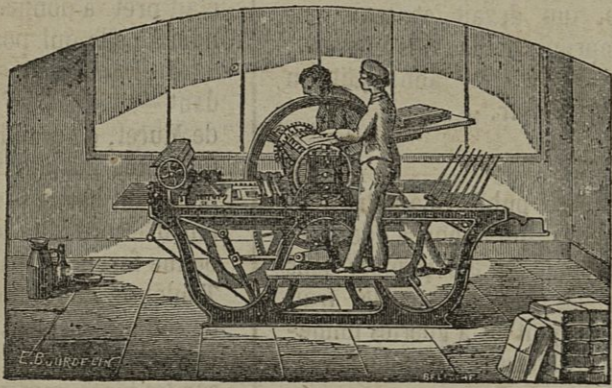
## CONSTIPATION

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la *Podophylle Coirre*, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés  
Le propriétaire-gérant A. Layton.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

**UN MOT**  
**sur le Suffrage universel,**

par M. Henri NADAL.

Prix : 4 fr.

**UN DERNIER MOT**  
**sur le Suffrage universel,**

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

**VÉRITABLE**  
**BÉNÉDICTINE**  
**LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP**

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

**Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).**  
Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc.  
Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**PEAU DU VISAGE**  
LE LAIT ANTÉPHELIQUE  
pur ou coupé d'eau dissipe  
ROUSSEURS, HALE  
MASQUE DE GROSSESSE  
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ  
PEAU FARINEUSE  
BOUTONS, RIDES  
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris CANDES  
B<sup>e</sup> St-Denis, 28  
Chez les Pharmaciens et Coiffeurs

**POMPE ROTATIVE**  
Construite spécialement pour le  
TRANSVASEMENT des VINS

Débit de 2'000 à 9,000 litres à l'heure

Envoi franco du Prospectus

J. MORET et BROQUET, Cr<sup>e</sup> Bâtes  
121, rue Oberkampf, Paris.

**BAYLES J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, troussees de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibécieres, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

**Avis au Clergé**

Les Encens de la *Catholicité* vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils laissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot  
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement  
et du Département, dressé en exécution de  
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
**PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**AUX ASTHMATIQUES**

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION** de M. **AUBREÉ**, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées fr<sup>o</sup> c<sup>o</sup> 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

**A VENDRE**  
**UN COUPÉ**

avec  
BACHES, TIMON ET HARNAIS  
le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.



**RELIURE**  
CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.  
Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.

**VICHY**

Admin<sup>o</sup>: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.